

Rhmani prône une action active d'aide au développement au profit des pays émetteurs de l'émigration irrégulière

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 18-06-2009 00:02:33

Le ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Jamal Rhmani, a plaidé mardi pour une action active de la part des pays de l'Union européenne en faveur de l'aide au développement pour améliorer les perspectives économiques des pays d'origine de l'émigration irrégulière.

M. Rhmani s'exprimait lors d'une réunion des ministres du Travail de l'UE, qui s'est tenue au siège de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) à Genève sur le thème "le marché européen : opportunités et défis pour la mobilité des travailleurs, avec une focalisation spéciale sur les tendances de mobilité", le Maroc ayant été le seul pays de la rive sud de la Méditerranée à y être invité.

Le ministre a indiqué que l'approche dissuasive ne permet pas à elle seule d'arrêter les flux migratoires clandestins, plaidant pour une démarche qui trouve un juste milieu entre la régularité des migrations, les normes humanitaires et les accords avec les pays d'origine.

Il a ajouté que l'emplacement géographique du Maroc fait de lui l'un des pays de transit pour les migrants provenant de l'Afrique subsaharienne, faisant remarquer que ces dernières années le Royaume commence à devenir un pays d'accueil. Pour remédier à cette situation, a-t-il précisé, des accords de partenariat ont été conclus dans ce sens pour lutter contre la migration clandestine.

M. Rhmani a relevé que l'émigration des travailleurs marocains en Europe constitue la principale forme de mobilité, rappelant que le Royaume a connu depuis 1962 une évolution très importante de l'émigration des travailleurs vers l'Europe industrielle et que plusieurs accords bilatéraux de main d'oeuvre avaient été conclus à cet effet.

Après avoir rappelé la régression notable qu'a connue la migration légale à partir de 1974, résultant de nouvelles politiques migratoires instaurées par les pays d'accueil, le responsable marocain a noté qu'on enregistre depuis une nouvelle forme d'émigration, celle des compétences qualifiées, communément appelée "fuite des cerveaux".

Cette nouvelle forme de migration, a-t-il signalé, suscite l'inquiétude des pouvoirs publics marocains parce que la compétition mondiale pour attirer les compétences est plus que jamais accrue dans un contexte de globalisation et d'essor technologique, ajoutant que la montée de l'attractivité de l'Europe pour les travailleurs qualifiés risque d'engendrer la fuite des cerveaux, qui pénalise les pays émetteurs.

M. Rhmani a invité à cet égard les Etats de l'UE à s'investir davantage dans l'appui à la formation et la promotion de l'emploi dans ces pays d'une part et favoriser la possibilité à ces travailleurs de retourner à leur pays d'origine et regagner l'Europe si leurs projets n'aboutissent pas.

Il a souligné que le Maroc est tout aussi préoccupé par l'émigration irrégulière qui revêt plusieurs facettes qui affectent la sécurité, favorise l'exclusion sociale et la qualité des rapports entre les Etats, mettant à ce propos en avant le programme pilote de la migration saisonnière entre le Maroc et l'Espagne qui a vu le jour en 2001, avec l'appui de l'UE dans le cadre du programme MEDA 2.

Le ministre a précisé que les indicateurs de performance dudit programme enregistrent 15.500 offres, dont 9100 offres nouvelles, tandis qu'en 2004, le nombre d'offres ne dépassait pas 833, ajoutant que le taux de retour des travailleuses au pays est passé de 20% en 2004 à 95%.

Cette réunion a eu lieu en marge de la 98ème session de la Conférence internationale du Travail (CIT), organisée par l'OIT autour du thème de la crise mondiale de l'emploi et des modalités d'y faire face. La CIT s'était ouverte le 3 juin dernier avec la participation de 4.000 délégués venus de différents pays dont le Maroc, représenté par une délégation du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle et des représentants de l'UMT, de la CDT, de la FDT et de l'UGTM.

MAPF